

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
26 novembre 2018 à 20h30 en Mairie

Le 15 novembre 2018 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Françoise MIRAT par Elisabeth MOUFFLIER, Pascal THEISEN par Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Paul BERNIER par Etienne DHUICQ, Yvonne THIMOND par Brigitte LAGRUE, Nathalie VERON par Nelly GRIFFON

Absents excusés : -

Absents non excusés: Morgane DOR, Hélène d'ARAQUY, Jacky PINGRET, Jean-Paul COLMONT

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Communications

28/11/2018 - 18h Remise prix fleurissement
30/11 et 1er/12/2018 - Collecte nationale banque alimentaire
01/12/2018 - Ouverture calendrier de l'avent
01/12/2018 - 18h30 au monument aux morts Sainte Barbe + verre de l'amitié
05/12/2018 - 14h Conseil municipal jeune
05/12/2018 - Cérémonie AFN
07/12/2018 - Marché de Noël
08/12/2018 - Telethon
08/12/2018 - Festival du court métrage
10/12/2018 - 18h Commission des finances
11/12/2018 - 18h Conseil communautaire
14/12/2018 - 18h30 Noël crèche
17/12/2018 - 20h30 Conseil municipal
19/12/2018 - 18h30 Noël de la ville / CCBC
Droits de place gare routière camion pizza
Maison de l'habitat + OPAH
GEMAPI

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2018

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

2018-9756 Demande de garantie d'emprunt - Plurial - réhabilitation de 12 logements

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les travaux de réhabilitation de 12 logements appartenant à Plurial Novilia, situés Impasse des Rougeriaux. Pour le financement, le bailleur social va contracter un emprunt d'un montant total de 199000 € sur 20 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de notamment de travaux d'isolation thermique, remplacement d'équipements sanitaires, amélioration de la ventilation et installation de pompes à chaleur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

ACCORDE la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 199 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Adopté à la majorité (2 oppositions, Marie-Claude HIMMEOSETTE et par pouvoir Pascal THEISEN)

2018-9757 Acquisition de la parcelle cadastrée section BD 325

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrées section BD n°325 située ruelle des Fossés. Il est proposé d'acquérir ce terrain de 385 m² appartenant à Madame CHEMIN pour un prix de 4 500 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°325 pour 4500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition,

Adopté à la majorité avec une opposition (Régis NOIZET)

2018-9758 Acquisition de la parcelle cadastrée section BD 63

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrées section BD n°63 située Avenue de la Rochefoucauld.

Il est proposé d'acquérir ce terrain de 867 m² appartenant à Monsieur François De la Rochefoucauld pour un prix de 5000€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°63 pour 5000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition,

Adopté à l'unanimité

2018-9759 Attribution d'un fonds de concours à la CCBC pour les travaux d'assainissement et de voirie rue des Glycines et rue de la Molotte

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté de communes de la Brie Champenoise pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial et de voirie rue de la Molotte et rue des Glycines.

Suite à la consultation et à l'attribution du marché par la CCBC, les montants définitifs des dépenses sont désormais connus.

Il est proposé de verser un fonds de concours d'un montant total de 116 060€.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE de verser un fonds de concours de 116 060 € à la CCBC pour les travaux d'assainissement et de voirie rue des Glycines et rue de la Molotte

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour le versement de ces fonds de concours.

Adopté à l'unanimité

2018-9760 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et constitution d'un groupement de commande Travaux VRD et éclairage public rue des Glycines et rue de la Molotte Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'aménagement de voirie, bordures et trottoirs, assainissement et éclairage public rue de la Molotte, rue des Glycines et Sente de la Molotte.

Suite à la consultation et l'attribution des lots du marché par la CCBC, il convient de préciser par avenant les montants exacts de l'opération:

L'opération représente un coût total de 266 865 € HT répartie comme suit :

Communauté de Communes de la Brie Champenoise : 232 120 € HT.

Commune de Montmirail : 34 745 € HT + fonds de concours de 116 060 € versé à la CCBC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Maire Adjoint à signer l'avenant à la convention de maîtrise de d'ouvrage et de constitution d'un groupement de commandes avec la CCBC pour la réalisation de travaux de VRD et éclairage public rues Glycines et rue de la Molotte.

Adopté à l'unanimité

2018-9761 Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Il s'agit ici de permettre à un agent prochainement à la retraite de poursuivre une activité et de continuer d'assurer les missions suivantes:

- portage des repas avec l'association familles rurales
- ouverture et fermeture du cimetière

La quotité horaire de ce poste est de 16h par semaine.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

AUTORISE l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 16h par semaine.

Adopté à la majorité (1 opposition Régis NOIZET, 2 abstentions Céline PECHART et Jérémie ARAQUE)

2018-9762 Travaux d'aménagement de deux cabinets au sein de la maison médicale

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser rapidement l'aménagement de cabinets supplémentaires au sein de la maison médicale. Pour permettre notamment aux praticiens hospitaliers de Château Thierry d'assurer leurs consultations dans de bonnes conditions, l'actuelle salle de réunion va être réaménagée et être divisée en deux cabinets distincts.

Cet aménagement nécessite la création de cloisons, des travaux d'électricité et de plomberie.

Il est proposé de valider l'offre de prix de l'entreprise CARI pour un montant de 16 898,34 € HT.

Ces travaux étaient prévus initialement dans le marché public qui sera prochainement publié pour l'extension de la maison médicale. Devant l'urgence de la situation, il a été décidé de réaliser en priorité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise CARI pour un montant de 16 898,34€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

Adopté à la majorité (1 abstention Régis NOIZET)

2018-9763 Jumelage avec le 5ème régiment de dragons de Mailly-le-Camp

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de jumelage avec le 5ème régiment de dragons de Mailly-le-Camp. Il s'agit de mettre en place un partenariat avec le régiment afin de recréer du lien entre la population et l'armée.

Les différents métiers seront présentés afin de donner le maximum d'informations et permettre d'éventuels recrutements. Des visites seront par ailleurs prévues afin de faire découvrir le camp militaire et présenter sur place les opportunités en matière d'emploi notamment.

Le régiment pourra également participer aux différentes cérémonies organisées à Montmirail.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DONNE son accord pour la mise en place d'un jumelage avec le 5ème régiment de Dragons de Mailly-le-Camp.

Adopté à l'unanimité

2018-9764 Mise en place de permanences d'un intervenant social en gendarmerie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de mise en place de permanences d'un intervenant social par la Gendarmerie. L'objectif de cet intervenant social est de reprendre contact avec les personnes concernées par les interventions de gendarmerie sur le territoire pour lesquelles une problématique sociale a été identifiée. Le but étant d'orienter les personnes concernées vers les services adaptées à leur situation et être un relais vers les différents partenaires. Les permanences auront lieu 1/2 journée par semaine.

Une participation financière de la commune d'un montant maximal de 4000 € par an sera nécessaire pour la mise en place de ces permanences.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DONNE son accord sur le principe de la mise en place de permanences d'un intervenant social en gendarmerie.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre QUILLERE revient sur la problématique des dépôts sauvages d'ordure sur le territoire de la commune. Il invite tout le monde à signaler et à informer la police municipale lorsqu'ils constatent de tels dépôts. La remontée d'information a permis grâce à l'action de la police municipale de retrouver plusieurs auteurs de dépôts sauvages et ainsi de leur refacturer le coût de l'enlèvement.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h30*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail